



Audit & Strategy

WEYA

**Société anonyme au capital de 304.419,85 €uros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
511 315 046 RCS NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2023

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WEYA relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note « Evaluation des produits et en cours » de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats et à revoir les calculs effectués par la société.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912).

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912) permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes prévue à l'article A. 823-27-1 du code de commerce (NEP 912), le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins

Le 21 juillet 2023



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2023 12			Exercice N-1 28/02/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 196	1 196				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	868 764	142 664	726 100	784 048	57 948-	7.39-
	Installations techniques, matériel et outillage	3 480	2 591	889	1 004	115-	11.45-
	Autres immobilisations corporelles	35 789	26 335	9 454	6 696	2 758	41.18
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	96 000	96 000					
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 000		3 000		3 000		
Total II	1 008 229	268 786	739 443	791 748	52 305-	6.61-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 764 136	23 897	1 740 238	1 264 821	475 418	37.59
	Autres créances	1 223 408		1 223 408	976 517	246 891	25.28
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	47 036		47 036	344 516	297 480-	86.35-	
Charges constatées d'avance (3)	238 416		238 416	260 971	22 554-	8.64-	
Total III	3 272 996	23 897	3 249 099	2 846 825	402 274	14.13	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 281 225	292 683	3 988 542	3 638 573	349 969	9.62	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 000

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		28/02/2023 12	28/02/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 304 420)	304 420	304 420		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 069 908	1 069 908		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	30 442	30 442		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	881 534-	444 601-	436 933-	98.28-	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	240 344-	436 933-	196 590	44.99	
Subventions d'investissement	323 627	348 905	25 278-	7.24-	
Provisions réglementées					
Total I	606 519	872 141	265 621-	30.46-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	213 492	113 013	100 479	88.91
	Provisions pour charges	62 760	42 771	19 989	46.73
	Total III	276 252	155 784	120 468	77.33
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	873 125	1 010 872	137 747-	13.63-
	Concours bancaires courants	24 292	24 292		
	Emprunts et dettes financières diverses	176 908	154 197	22 710	14.73
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	217 133		217 133	
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 469 898	993 747	476 151	47.91	
Dettes fiscales et sociales	310 811	297 644	13 167	4.42	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	33 604	32 664	940	2.88	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		97 232	97 232-	100.00-
	Total IV	3 105 771	2 610 648	495 122	18.97
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 988 542	3 638 573	349 969	9.62

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 372 700 2 610 648

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2023 12			Exercice N-1 28/02/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	113 364		113 364	65 694		47 670	72.56
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 991 865		3 991 865	3 851 612		140 254	3.64
Chiffre d'affaires NET	4 105 230		4 105 230	3 917 306		187 924	4.80
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			6 500			6 500	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			69 928	68 041		1 887	2.77
Autres produits			3 099	232		2 867	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			4 184 757	3 985 579		199 178	5.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			106 879	59 806		47 074	78.71
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			555 914	588 665		32 751-	5.56-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 173 883	3 038 640		135 243	4.45
Impôts, taxes et versements assimilés			8 490	8 498		8-	0.09-
Salaires et traitements			279 604	396 372		116 768-	29.46-
Charges sociales			98 792	124 296		25 505-	20.52-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			61 250	61 549		299-	0.49-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 602	40 023		36 420-	91.00-
Dotations aux provisions			139 989	11 658		128 330	NS
Autres charges			2 828	4		2 824	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 431 231	4 329 510		101 720	2.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			246 474-	343 931-		97 457	28.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2023 12	28/02/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 270		24 270	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	24 270		24 270	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		80 000	80 000-	100.00-
Intérêts et charges assimilées (4)	19 390	12 898	6 492	50.33
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	19 390	92 898	73 508-	79.13-
2. Résultat financier (V-VI)	4 880	92 898-	97 779	105.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	241 594-	436 829-	195 236	44.69
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 135	7 135-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 278	25 278		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	25 278	32 412	7 135-	22.01-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 028	2 086	21 942	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5 909	5 909-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		24 521	24 521-	100.00-
Total VIII	24 028	32 516	8 488-	26.10-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 250	104-	1 354	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	4 234 305	4 017 991	216 313	5.38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 474 648	4 454 925	19 724	0.44
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	240 344-	436 933-	196 590	44.99

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AUDITIS

WEYA

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2022 AU 28/02/2023

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 988 542.07 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 105 229.54 Euros et dégageant un déficit de 240 343.56- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2022 au 28/02/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Postérieurement à date d'arrêté de nos comptes, différents évènements se sont produits conduisant entre autres à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières utilisées par notre société et nos filiales.

Des demandes de révision de prix sont en cours de négociation. En l'absence d'accord à la date d'arrêté des comptes, ces dernières n'ont pas été prises en comptes dans la marge à l'avancement.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements suivants en vigueur et de toute autre réglementation.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 196		
Installations générales agencements aménagements des constructions	868 764		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 480		
Matériel de transport	4 766		5 945
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 079		
TOTAL	902 088		5 945
Autres participations	96 000		
Prêts, autres immobilisations financières			3 000
TOTAL	96 000		3 000
TOTAL GENERAL	999 284		8 945

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 196	
Installations générales agencements aménagements constr.			868 764	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 480	
Matériel de transport			10 710	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			25 079	
TOTAL			908 033	
Autres participations			96 000	
Prêts, autres immobilisations financières			3 000	
TOTAL			99 000	
TOTAL GENERAL			1 008 229	

L'acquisition correspond au rachat du véhicule que était en crédit bail jusqu'en janvier 2023.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 196			1 196
Installations générales agencements aménagements constr.	84 716	57 948		142 664
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 476	115		2 591
Matériel de transport	3 619	468		4 087
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 528	2 719		22 247
TOTAL	110 340	61 250		171 590
TOTAL GENERAL	111 536	61 250		172 786

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	57 948				
Instal.techniques matériel outillage indus.	115				
Matériel de transport	468				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 719				
TOTAL	61 250				
TOTAL GENERAL	61 250				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	42 771	19 989	0		62 760
Autres provisions pour risques et charges	113 013	120 000	19 521		213 492
TOTAL	155 784	139 989	19 521		276 252

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	96 000				96 000
Sur comptes clients	42 825	3 602	22 530		23 897
TOTAL	138 825	3 602	22 530		119 897
TOTAL GENERAL	294 609	143 591	42 051		396 149
Dont dotations et reprises d'exploitation		143 591	42 051		

Provision pour gros entretien :

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la ville de COSNE SUR LOIRE, la société C3L, filiale de WEYA, s'est engagée à assurer l'entretien de la chaufferie qu'elle exploite.

Cependant, cette obligation a été transférée pour partie à VEOLIA, actionnaires de la société C3L qui refacture une prestation à la société C3L en contrepartie du maintien en état de l'installation.

Cette prestation a été analysée comme un contrat à prestations continues (entretien sur toute la durée du contrat à un prix forfaitaire sans limitation du nombre d'interventions). En conséquence, la redevance est comptabilisée au rythme de sa facturation soit annuellement et, en cas de sous consommation des dépenses de grosses réparations et de renouvellement, une provision pour risque et charge est constituée en vue d'une reprise ultérieure dans les cas de surconsommation des dépenses d'entretien.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Dans le cas où les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision supplémentaire pour perte à terminaison est constituée.

Autres provisions pour R&C :

- 10 K€ de provision pour litiges clients (frais d'avocats, pénalités...)
- 83 K€ de provision pour risque dans le cadre du litige prud'hommal avec l'ancien directeur général qui conteste son licenciement économique.
- 120 K€ de provision pour risque lié à une perte pour terminaison sur le chantier de la RATP.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 000	3 000	
Clients douteux ou litigieux	28 677	28 677	
Autres créances clients	1 735 459	1 735 459	
Taxe sur la valeur ajoutée	166 227	166 227	
Divers état et autres collectivités publiques	36 083	36 083	
Groupe et associés	811 255	0	811 255
Débiteurs divers	209 843	209 843	
Charges constatées d'avance	238 416	238 416	
TOTAL	3 228 960	2 417 705	811 255

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25 075	25 075		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	872 341	139 270	384 942	348 129
Fournisseurs et comptes rattachés	1 469 898	1 469 898		
Personnel et comptes rattachés	25 713	25 713		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 518	15 518		
Taxe sur la valeur ajoutée	265 326	265 326		
Autres impôts taxes et assimilés	4 254	4 254		
Groupe et associés	176 908	176 908		
Autres dettes	33 604	33 604		
TOTAL	2 888 638	2 155 567	384 942	348 129
Emprunts remboursés en cours d'exercice	137 691			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	0.4900	621 265			621 265

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens., et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de 1 à 3 ans
- brevets 7 ans
- agencements, aménagements des terrains de 6 à 10 ans
- constructions de 10 à 20 ans
- agencement des constructions 12 ans
- matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- agencements, aménagements, installations de 6 à 10 ans
- matériel de transport 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de 3 à 10 ans
- mobilier de 3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice.

Les titres C3L ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% sur la base d'une évaluation de l'entreprise par un conseil tiers qui laisse à penser à l'absence de valeur vénale des titres

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

à date de fin de concession de service public.

Les titres RCAC avaient également été dépréciés à 100% au cours de l'exercice précédent

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en-cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à l'avancement et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La dépréciation sur créances clients au cours de l'exercice correspond essentiellement au solde du litige avec le client SEM92, dont une créance restant en attente de paiement.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	788 849
Autres créances	148 911
Total	937 760

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	783
Emprunts et dettes financières diverses	3 978
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 802
Dettes fiscales et sociales	11 375
Autres dettes	5
Total	271 943

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	238 416
Total	238 416

Subventions d'équipement

L'investissement dans la chaudière biomasse des HCL bénéficie d'une subvention d'investissement ADEME. Un montant de 379 168,80 € a été comptabilisé dans les comptes pour une reprise sur la durée du contrat d'exploitation soit 15 ans.

Un complément de subvention pourra être obtenu au plus tard en 2023 en fonction de la performance technique de l'installation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	113 364
PRESTATION DE SERVICES	3 991 865
Total	4 105 229

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	4 105 229
Total	4 105 229

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	1
Total	4

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	258 594-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 250	
Résultat comptable (hors participation)	257 344-	

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes est de 8 894 euros hors taxes, correspondant aux honoraires au titre du contrôle légal des comptes

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		552 763	552 763
Cession de créances Dailly HOSPICES CIVILS	552 763		
Total (1)			552 763
Dont engagements assortis de sûretés réelles			552 763

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

Engagements reçus

Cautions reçues de l'Etat Français - souscription PGE	287 621
Cautions reçues de sous-traitant privé	52 000
Total	339 621

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	1 304
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	135
35 à 44 ans	21 à 30 ans	255
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		1 694

ANNEXE

Exercice du 01/03/2022 au 28/02/2023

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : faible
- taux d'actualisation (inflation comprise) : 3.50%

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Déficit reportable : 1 174 824€

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EO2	SA	2 466 713	MALAKOFF (92240)

